Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ? Avis adopté par le CESE

Catégorie
Travaux et auditions
Date de publication
Publiée le 29/03/2021
Saisine liée :
Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ?
Sous-titre
Adopté en Séance plénière du 29 mars 2021
Chapeau
A la séance plénière du 29 mars a été présenté l'avis **Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ?**, projet d'avis rapporté par Jean-Louis Joseph (groupe des personnalités qualifiées) et Gérard Romiti (personnalité associée) au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, présidée par Etienne Gangneron (groupe de l'agriculture). Une contribution annexée a été élaborée par la délégation à l'Outremer, pour aborder les problématiques maritimes spécifiques à ces territoires.

Le CESE a adopté à l'unanimité avec 207 voix pour.

Corps

La France, présente sur tous les océans, dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) atteignant ainsi près de 11,7 millions de km2 soit plus de 20 fois la superficie de l'Hexagone.

Téléchargez l'avis Téléchargez la fiche de présentation

Le CESE propose 14 préconisations, notamment :

Préconisation 3 :
Elargir la démarche du Rendement Maximal Durable (RMD) à un nombre croissant d'espèces pour engager la transition vers une gestion écosystémique multi spécifique des stocks, par flottille, en mesurant à cette échelle les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cette approche est destinée à se substituer à terme à celle du RMD mono-spécifique. Le CESE souhaite que cette préconisation soit portée par la France dans le cadre de la réforme de la PCP de 2022.

Préconisation 5 :
Afin d'encourager la transition vers une pêche plus durable et favoriser le renouvellement des générations, allouer une part significative des quotas aux pêcheurs indépendants, en particulier aux jeunes qui s'installent, pratiquant une pêche vertueuse et sélective, définie par un cahier des charges officiel européen devant être mis en place avec l'ensemble des parties prenantes.

Préconisation 6 :
Profiter de la nouvelle maquette du FEAMPA 2021/2027 pour augmenter la part des soutiens accordés aux engins de pêche sélectifs et à faibles impacts sur les écosystèmes et les espèces protégées.

Préconisation 10 :
Réaliser une évaluation scientifique transparente des solutions techniques disponibles et à l'étude, destinées à réduire le coût carbone des bateaux, des techniques de pêche et des installations portuaires, pour :

Préconisation 13 :
Unifier les différentes démarches nationales de certification des produits aquatiques quant à la durabilité de leurs modes de pêche, y compris pour leur bilan carbone, avec l'objectif à terme, de mettre en place un label européen

© - copyright CESE - Avril 2024